



DANS SA SEANCE DU 13 MARS 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation d'abattage d'un pin à M. et Mme Curtet, Ch. des Bassettes 1, parcelle 130 ;

A pris note

- Du résultat du contrôle radar sympathique à la rte de Préverenges du 16 au 24 février 2017 : 29'439 véhicules ont été contrôlés avec un taux de 27.76% d'infraction.
- Des remerciements du Forward Rowing Club pour notre soutien financier ;
- Des remerciements de M. Ilian Meier concernant notre soutien financier au club du Curling

La municipalité